

La Métropole

Pourquoi ?



Pour répondre
aux préoccupations de **tous**
les habitants du territoire



Nous voulons simplifier
le « millefeuille » territorial,
et rendre notre action plus lisible,
plus proche des usagers

+ Simple
+ Lisible
+ Proche



Pour préserver l'**équilibre**
des territoires et renforcer
la **solidarité**



Nous voulons créer des liens
de confiance avec les
communes, et des formes
d'action publique plus
coopératives

+ Équitable
+ Coopératif
+ Équilibré



Pour renforcer la **dynamique de développement** de l'agglomération



Nous allons :

- Regrouper des compétences jusque là dispersées : aménagement urbain, voirie, mobilité, tourisme...
 - Profiter de cette opportunité pour innover et amplifier notre croissance.
-

+ **Économe**
+ **Efficace**
+ **Ingénieux**

La Métropole,

c'est quoi ?

—

La Communauté Urbaine et
le Département du Rhône disparaissent
au 1^{er} janvier 2015.

=

La création d'une nouvelle collectivité territoriale
sur le même périmètre géographique :

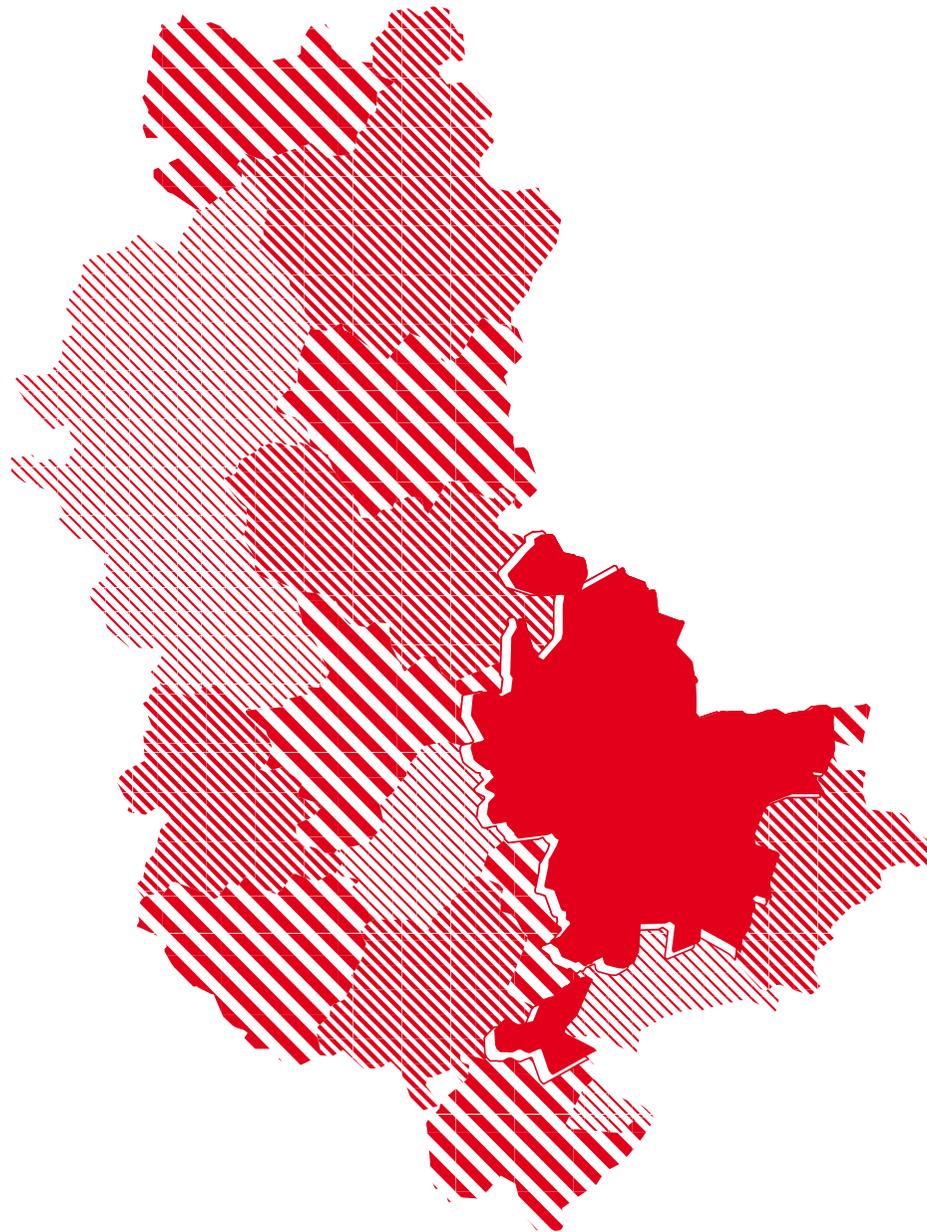
la Métropole de Lyon

+

La création d'un nouveau département :

le Nouveau Rhône

—



Le Département aujourd'hui

288 communes

1,7 millions
d'habitants

4^e département
de France

Le Grand Lyon aujourd'hui

59 communes

1,3 million
d'habitants

2^e agglomération
de France

Une nouvelle collectivité créée par **la loi MAPAM**,
du 27 janvier 2014
(Modernisation de l'Action Publique territoriale et d’Affirmation des Métropole)

Le texte prévoit des statuts particuliers pour
les 3 métropoles françaises de rang européen :

la Métropole du Grand Paris,
la Métropole de Lyon
la Métropole d’Aix- Marseille-Provence

La Métropole,

quelles

compétences ?



Du point de vue institutionnel :
des compétences nombreuses,
multiples, dispersées,
en double...





Métropole de Lyon =



Grand Lyon



**Département
du Rhône**



**Autres compétences
issues des communes**

**Aménagement
urbain**

Habitat, logement

**Développement
durable énergie**

**Planification
territoriale**

Transport, mobilité

**Développement
économique**

**Relations
internationales**

Tourisme

Agriculture

Propreté

Voirie

**Eau et
assainissement**

Insertion

Personnes
handicapées

Personnes âgées

Logement et
développement
urbain

Famille

Mobilité

Éducation

Enfance

Culture et sport

Aménagement
du territoire

Tourisme

Agriculture

Voirie

*Construction, aménagement et
entretien des équipements culturels
métropolitains*

*Création et gestion des réseaux
de chaud et de froid urbain*

Gestion des réseaux THD

*Concession de la distribution électrique
et de gaz*

*Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations*

*Dispositifs locaux de prévention de la
délinquance et d'accès au droit*

*Participation à la gouvernance
des gares situées sur le territoire
métropolitain*

*Création et entretien nécessaires
à l'usage des véhicules électriques*

Services d'hygiène et de santé



Et quatre niveaux de lecture

À l'échelle
du territoire

1

À l'échelle
du quartier

2

À l'échelle
de l'habitant

3

À l'échelle de
l'Europe et du monde



Rassembler, organiser nos compétences, de façon lisible pour l'utilisateur

1 À l'échelle du territoire

- GL** Aménagement urbain
- Développement durable énergie
- Planification territoriale
- Agriculture
- DR** Aménagement du territoire
- Agriculture
- Logement et développement urbain
- CC** *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*

2 À l'échelle du quartier

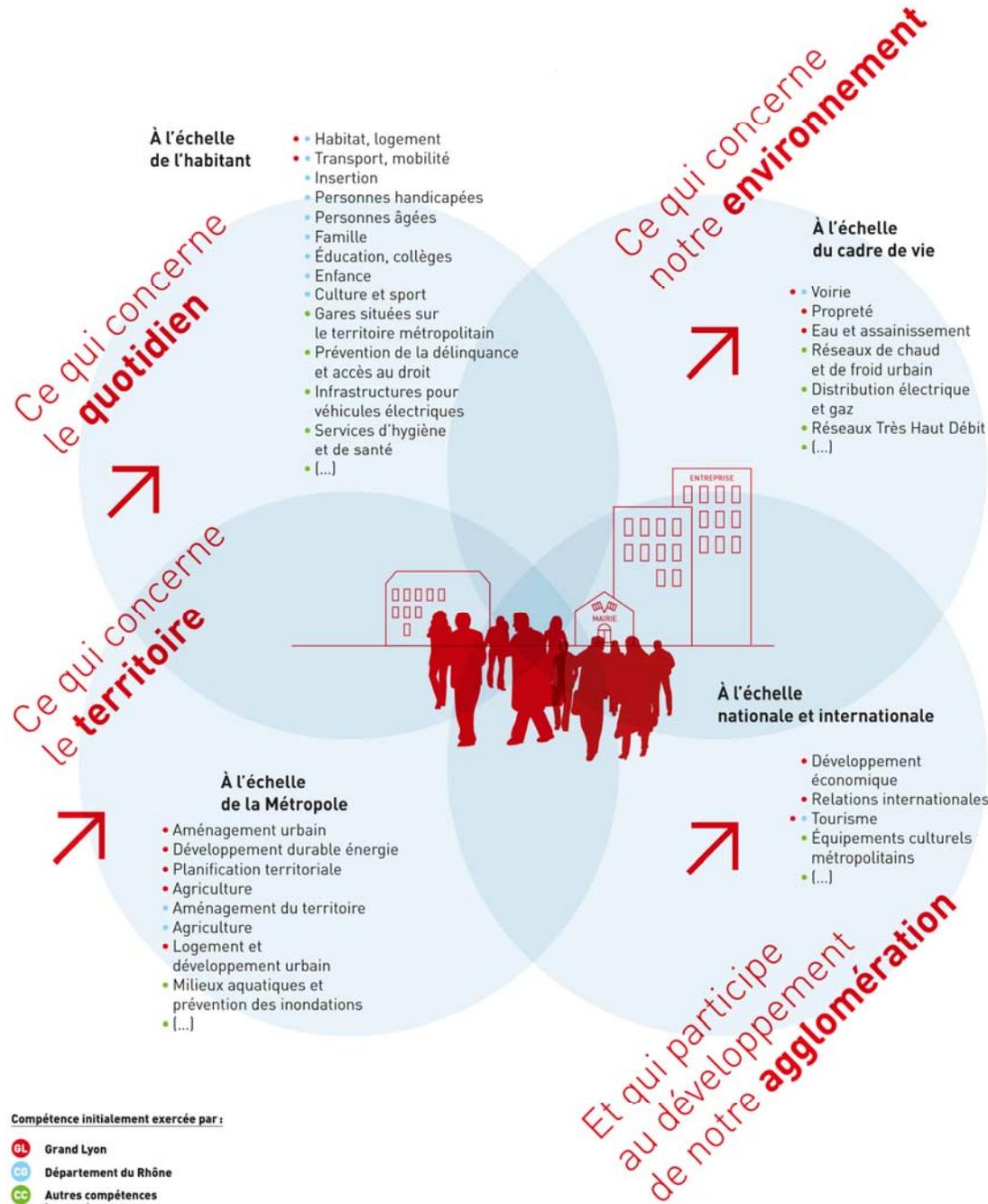
- GL** Voirie
- Propreté
- Eau et assainissement
- DR** Voirie
- CC** *Création et gestion des réseaux de chaud et de froid urbain*
- Concession de la distribution électrique et de gaz*
- Gestion des réseaux THD*

3 À l'échelle de l'habitant

- GL** Habitat, logement
- Transport, mobilité
- DR** Insertion
- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Famille
- Mobilité
- Éducation
- Enfance
- Culture et sport
- CC** *Participation à la gouvernance des gares situées sur le territoire métropolitain*
- Dispositifs locaux de prévention de la délinquance et d'accès au droit*
- Création et entretien nécessaires à l'usage des véhicules électriques*
- Services d'hygiène et de santé*

4 À l'échelle de l'Europe et du monde

- GL** Développement économique
- Relations internationales
- Tourisme
- DR** Tourisme
- Construction, aménagement et entretien des équipements culturels métropolitains*





**La Métropole,
une organisation
politique**

Le mode de gouvernance de la Métropole

Le pouvoir délibératif :
le rôle des conseillers métropolitains.

Conseil de la Métropole
163 membres élus
59 communes

Le mode de gouvernance de la Métropole

Le pouvoir exécutif : un président et 25 vice-présidents

Élus par le Grand Lyon en mars 2014

**Préparent et exécutent les décisions
du conseil**

Une nouvelle relation avec les territoires

Les Conférences Territoriales des Maires sont instituées sur le territoire de la Métropole. Chacune élit un Président et un Vice-Président, et se réunit au moins une fois par an. Elles remplacent les actuelles Conférences Locales des Maires.

La Conférence Métropolitaine regroupe l'ensemble des maires des communes de la métropole. C'est une instance de coordination entre la Métropole et les communes.

Elle élabore **un projet de Pacte de Cohérence Métropolitain** entre la Métropole et les communes.
Pour ce qui concerne le mandat 2014-2020, ce projet de Pacte devra être élaboré avant le 1^{er} juillet 2015.



**La Métropole,
une nouvelle
organisation**

Organigramme de l'Administration métropolitaine

COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

PÔLE

DIRECTION GÉNÉRALE



TRANS-
FORMATION
&
RÉGULATION



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE,
EMPLOI &
SAVOIRS



DÉVELOPPEMENT
SOLIDAIRE
& HABITAT



DÉVELOPPEMENT
URBAIN
& CADRE DE VIE



RESSOURCES



TERRITOIRES
& COHÉSION MÉTROPOLITAINE

Organigramme de l'Administration métropolitaine

1^{er} janvier 2015

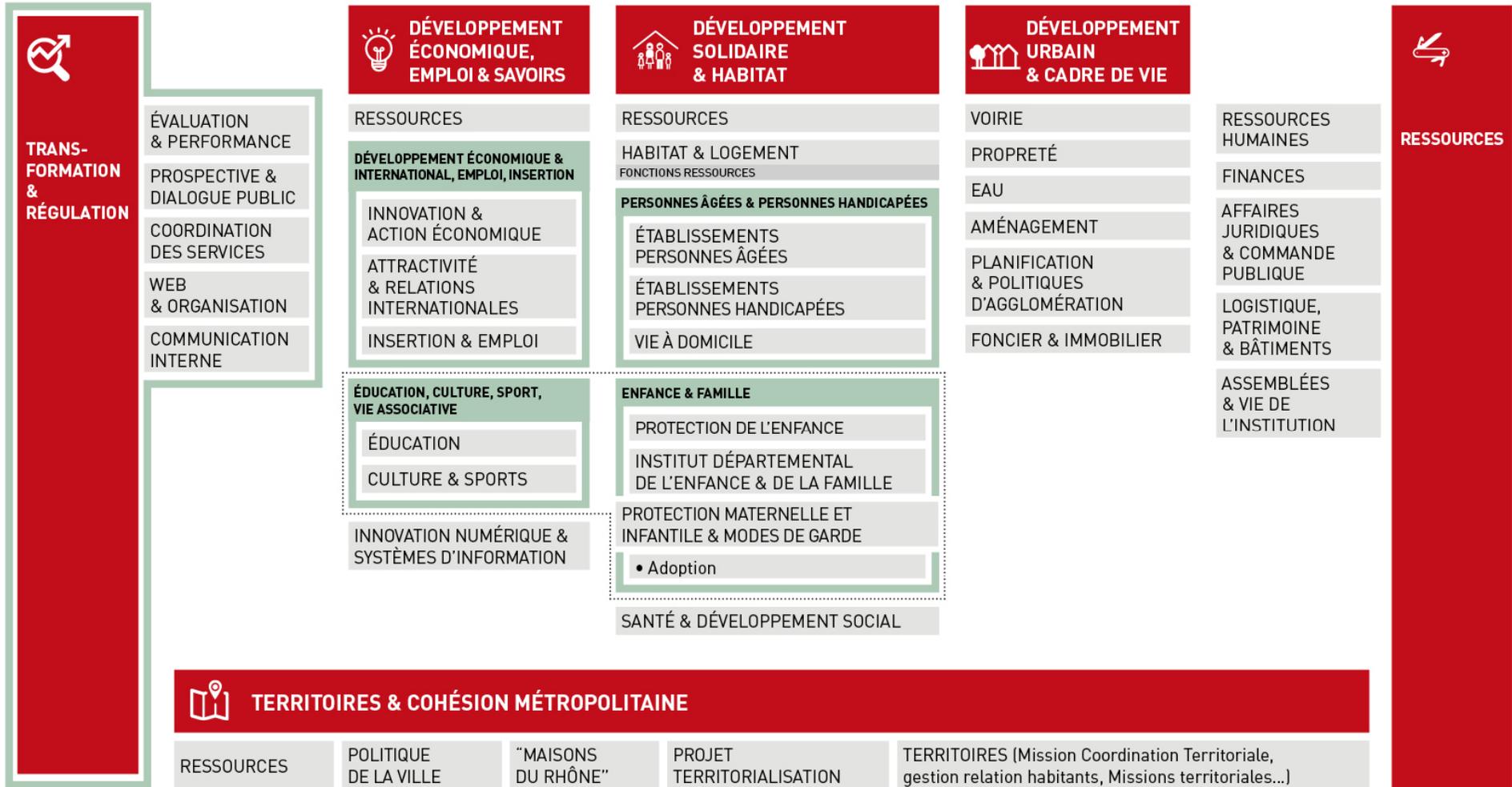
COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

PÔLE

DIRECTION

MISSION

DIRECTION GÉNÉRALE



Organigramme

de l'Administration métropolitaine

Cible à 24 mois

COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

PÔLE

DIRECTION

MISSION

DIRECTION GÉNÉRALE

